

Invitation à une activité de formation continue

Titre : Demi-journée formation (février 2023)

No d'activité : 84317

Date : jeudi le 16 février 2023

Lieu : Webinaire

Coordonnées : Inscription obligatoire
Contactez Maryse Bissonnette, secrétaire formation médicale continue
Tél. 450 991-1256 // formation@amoy.ca
Par souci environnemental, n'imprimez cette invitation que si vraiment nécessaire.

Objectifs

13 h

Modification de la loi sur l'aide médicale à mourir

- Réviser les critères d'éligibilité pour l'aide médicale à mourir.
- Discuter du retrait du critère de mort raisonnablement prévisible.
- Discuter de la possibilité de renonciation au consentement final selon certaines circonstances.
- Établir les corridors de service pour l'AMM et discuter du rôle du médecin traitant dans le parcours du patient.

15h

TOP 10 des traitements qui fonctionnent en première ligne

- Revisiter des traitements efficaces en première ligne qui au cours des années ont été victimes de leur succès;
- Discuter des données probantes entourant ces interventions;
- Reconnaître les situations cliniques où les bénéfices dépassent les risques associés.

15h45

TOP 10 des signes cliniques payant à l'examen physique

- Décortiquer un raisonnement clinique avec l'approche probabilistique;
- Cibler les signes cliniques à faible valeur diagnostique;
- Reconnaître les démarches cliniques alternatives permettant une utilisation efficiente de l'examen physique.

Président de séance : Dr Francis Graveline

Horaire

2023-02-16	13:00	14:30	Conférence	Modification de la loi sur l'aide médicale à mourir	Dre Cassandre Latourelle-Théberge, médecin de famille CISSME
2023-02-16	14:30	15:00	Pause/Repas		
2023-02-16	15:00	15:45	Conférence	Top 10 des traitements qui fonctionnent en première ligne	Dr Samuel Boudreault, médecin de famille, GMF-U Nord de Lanaudière
2023-02-16	15:45	16:30	Conférence	Top 10 des signes payants à l'examen physique	Dr Marc-Antoine Turgeon, médecin de famille GMF-U Nord de

L'Association des médecins omnipraticiens de Yamaska, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Nil

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.